NON CLASSÉ

Nouveau numéro de l’Info Dém

29 JUIN 2022

Flambée des coûts, extension d’accords sociaux applicables au déménagement, gestion des vagues de chaleur : découvrez le nouveau numéro de l’Info Dém.

Edito : flambée des coûts !

Alors que le prix des carburants atteint des niveaux inédits, la profession du déménagement fait face à une flambée des coûts qui doit impérativement être répercutée, si la profession ne veut pas voir ses marges rognées comme peau de chagrin.

Principal poste de coût, la masse salariale, qui représente souvent plus de 50% du coût de revient en déménagement. Il subit les effets induits de la hausse du SMIC, de l’inflation, et de l’accord salarial signé en février dernier, qui vient d’être publié au journal officiel, le rendant ainsi applicable en juin à toutes les entreprises de déménagement (voir point 1).

Le Comité National Routier (CNR) qui rend compte de l’évolution des coûts dans le transport routier et notamment en déménagement, en a d’ailleurs tenu compte, en réactualisant son indice main d’œuvre en juin, qui passe de 149,56 à 155,8, prenant 4,17% que les entreprises doivent intégrer.

Le coût et les contraintes de stationnement, ne sont également pas neutres, et tout particulièrement dans les grandes métropoles, et notamment celle de Paris. Le président du Conseil de Métier déménagement s’en était ému en écrivant à l’adjoint en charge des transports et de la mobilité, David Belliard, et ce dès le mois d’avril, face à la nouvelle réglementation payante entrée en vigueur.

David Belliard a répondu fin mai, dans ce courrier qui ne répond pas totalement aux questions posées et ferme la porte à la réservation préalable de stationnement. Mais sa réponse ouvre néanmoins la voie à un ventousage géré par la profession elle-même, ce qui jusqu'ici était souvent refusé. Lire la suite de l'édito